

PROPRIETE DE L'INDIVISION HENROTTE

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Article 23-332 / COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE (71)

Vente d'une 3eme éclaircie de douglas
 Les arbres inventoriés sont marqués de traits rouges
 Superficie de la coupe : 6,2 ha
 Parcelle(s) : F 330p-331p-337-446p
 Certification PEFC N° : non



DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

	Diamètre → Essence ↓	15	20	25	30	35	40	45	50	55	Total arbres	Volume sous écorce	Volume moyen
A	Douglas		1	9	51	108	78	18	1		266	280 m ³	1,05 m ³
	Douglas sec		2	3	10	6	2				23	17 m ³	0,73 m ³
B	Douglas	2	6	8	10	12	27	10	3	2	80	88 m ³	1,10 m ³
	Douglas sec	1	3	1	2	1		1			9	5 m ³	0,57 m ³
											378	390 m ³	1,03 m ³

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.

Expert forestier : Claude COURVOISIER

CONDITIONS D'EXPLOITATION :

Le délai d'exploitation est fixé le : 30 juin 2025
 Distance moyenne de débardage : 2 km
 Place de dépôt : sous réserve d'autorisation

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Contact : Côme LEMAIRE au 06.40.58.84.43

Régime de T.V.A : Assujetti

Comme prévu par le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées – mis à jour du 10 octobre 2020 – paragraphe 2.2.

